



PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michaël DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, M. Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, M. Philippe CLAVIER, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Christine CELTON, Mme Coralie GIRAUDINEAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie FANIC a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, M. Olivier ORDUREAU a donné pouvoir à Mme Christine CELTON.

Absentes : Mme Julie RIGOLLET et Mme Kristel JOURDREN

Secrétaire de séance : Mme Laurence FERRET

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 février 2023

Il est précisé que Mme Emmanuelle MARILLAUD avait donné son pouvoir à Mme Charlotte NOVELLO et non pas à Monsieur Quentin DESMOUCEAUX.

Mme Charlotte NOVELLO : il n'est pas été indiqué la somme de la subvention allouée à la ZEM.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marc AUBRET : en effet car il ne s'agit pas d'une subvention mais d'une prise en charge directe des factures par la commune. Cela sera mentionné sur le procès-verbal.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX souhaiterait que soit mentionné le contexte de son intervention relative à la subvention à la fête de l'agriculture.

Monsieur le Maire : cela sera précisé ;

Madame Laurence FERRET : que doit-on écrire exactement ?

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : cela pose la question de l'enregistrement des débats qui pourraient permettre de remettre dans le contexte certaines interventions.

Madame Laëtitia PELTIER : il ne pourra pas être pris en charge la totalité des enregistrements.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : le règlement intérieur permet de la faire.

Monsieur le Maire : l'approbation du procès-verbal du 2 février est reportée à la prochaine séance.

FINANCES

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur Jean-Marc AUBRET rappelle les grands principes budgétaires et reprecise ce que sont les budgets primitifs, les comptes administratifs et les comptes de gestion.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les résultats du compte administratif du budget principal, dont les détails des consommations de crédits ont été communiqués :

Monsieur Jean-Marc AUBRET fait lecture des résultats de la section de fonctionnement dépenses

Madame Charlotte NOVELLO : ou apparaissent les délégations du maire ?

Monsieur le Maire : cela n'apparaît pas dans un compte en particulier mais il doit effectivement être fait un état des décisions prises au conseil municipal le plus proche.

Monsieur Jean-Marc AUBRET fait lecture des résultats de la section de fonctionnement recette. Il précise les spécificités de l'inscription des excédents de l'année passée.

Il évoque ensuite les dépenses d'investissement et notamment la notion de reste à réaliser et détaille quelques prévisions qui n'ont pas été réalisées.

Il explique ensuite les recettes d'investissement perçues et celles restant à percevoir (subventions).

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	925 682,80	2 128 857,10
DEPENSES	1 904 968,48	1 736 164,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	-979 285,68	392 693,01
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	417 670,53	67 010,89
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-561 615,15	459 703,90
BALANCE DES RESTES A REALISER	337 389,55	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	-224 225,60	459 703,90

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente ensuite le compte administratif du budget annexe assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	144 541,17	147 322,72
DEPENSES	129 984,36	121 036,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 556,81	26 286,70
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	134 068,25	244 132,41
RESULTAT DE CLOTURE 2022	148 625,06	270 419,11
BALANCE DES RESTES A REALISER	27 206,34	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	175 831,40	270 419,11

Monsieur Philippe CLAVIER : est-il exact que la compétence assainissement va être transférée à la communauté de communes ?

Monsieur le Maire : oui en effet, la compétence doit être transférée le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Philippe CLAVIER : cela va enrichir la communauté de communes ?

Monsieur Michaël DERANGEON : il ne faut pas voir cela comme ça, il s'agit d'un transfert de charges et si il y a un problème sur la station ce sera à la CCSRA de le prendre en charge.

Cela permettra également de faire des analyses complémentaires.

Monsieur Didier RICHARD ajoute que des vérifications de réseau vont être faites.

Monsieur le Maire précise également que le budget annexe assainissement verse une somme de 15 000 € au budget principal en contre partie des charges administratives assumées par les services.

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente ensuite le compte administratif du budget annexe commerce de proximité

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	7 000,00	13 535,92
DEPENSES	4 163,98	8 297,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 836,02	5 238,00
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-152,09	13 105,45
RESULTAT DE CLOTURE 2022	2 683,93	18 343,45
BALANCE DES RESTES A REALISER		
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	2 683,93	18 343,45

Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

Monsieur Jean-Marc AUBRET préside la séance lors de l'approbation des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2022 du budget principal
- Approuve le compte administratif 2022 du budget Assainissement
- Approuve le compte administratif 2022 du budget Commerce de Proximité (Monsieur Quentin DESMOUCEAUX a quitté la salle lors du vote en sa qualité d'actionnaire)

COMPTES DE GESTION

Monsieur Jean-Marc AUBRET expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier du SGC de Pornic à la clôture de l'exercice.

Les résultats des comptes de gestion sont les suivants :

COMMUNE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	925 682,80	2 128 857,10
DEPENSES	1 904 968,48	1 736 164,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	-979 285,68	392 693,01

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	144 541,17	147 322,72
DEPENSES	129 984,36	121 036,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 556,81	26 286,70

COMMERCE DE PROXIMITE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	7 000,00	13 535,92
DEPENSES	4 163,98	8 297,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 836,02	5 238,00

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune (budget commune, assainissement et commerce de proximité).

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Acte la conformité des comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes assainissement et commerce de proximité, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.
- Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les comptes de gestion 2022.

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Bien que cette obligation ne s'applique pas la collectivité un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement.

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente les perspectives d'évolution des charges et des recettes.

Il précise que les recettes sont constituées pour environ 40,5 % de dotations d'Etat et ajoute que le montant de ces dotations est en partie lié à l'effort fiscal de la commune.

Madame Emmanuelle MARILLAUD : le montant des impôts est pris en compte ?

Monsieur le Maire : c'est un des critères, mais il y en a d'autres (population, linéaire de voirie, nombre d'élèves etc ...).

Monsieur Jean-Marc AUBRET explique que les augmentations d'impôts qui ont été faites permettent uniquement de maintenir le virement à la section d'investissement.

Il faut être vigilant car si les dotations baissent cela aura un impact très important sur la collectivité.

Cécile GEORGETTE : quelles sont les conditions pour bénéficier de la DSR (dotation de solidarité rurale) ?

Ndlr : la DSR est attribuée aux 10 000 communes les plus défavorisées

Monsieur Jean-Marc AUBRET présente ensuite l'état d'endettement de commune.

Monsieur Quentin DESMOUCEAUX : est-il possible de renégocier les emprunts ?

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marc AUBRET : Nous avons en effet tenté de renégocier un emprunt, mais cela n'a pas abouti car les frais de remboursement anticipés étaient prohibitifs.

Un focus est fait sur les taux d'imposition et une comparaison avec les communes périphériques.

Monsieur Michaël DERANGEON : il faut travailler sur l'optimisation des charges car sinon nous serons dans la même situation tous les ans.

Monsieur le Maire : en effet, mais aujourd'hui il faut se ménager des marges financement, et ne pas oublier que les investissements génèrent des charges de fonctionnement.

Madame Laëtitia PELTIER : d'où l'intérêt pédagogique de la réunion de lundi qui permet de prioriser les travaux.

Monsieur le Maire clôture le DOB en ajoutant qu'il faut rester réaliste mais également optimiste.

3. EXTENSION POLE SANTE 2 - PROPOSITION CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE - PHASE 2

Pour rappel, la commune a par délibération du 20 octobre 2022 confiée la phase 1 de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle santé 2 au cabinet Forrest-Debarre.

- - Phase n°1 : de la faisabilité au dépôt de permis de construire : 19 128,58 € HT

Il vous est aujourd'hui proposé de poursuivre la mission avec la phase n°2 :

- du projet (phase PRO) à l'assistance aux opérations de réception (AOR) pour un montant de 20 230,63 € HT

Monsieur Michaël DERANGEON : il faut avoir conscience du risque de perdre des médecins si ces travaux ne sont pas réalisés.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal approuve la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre à l'unanimité.

INTERGENERATION

4. CHARTE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Madame Marie-Noëlle REMOND expose que la collectivité pourrait signer la charte d'accueil des enfants en situation de handicap.

L'objectif de cette charte est de favoriser l'accessibilité aux structures d'accueil collectif, des enfants et des jeunes en situation de handicap résidant en Loire-Atlantique, de leur petite enfance jusqu'à leur majorité. Cela signifie que les organisateurs d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et d'accueils collectifs de mineurs, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap sur leurs sites d'accueil.

Il s'agit d'un engagement moral.

La signature de cette charte permettrait également de bénéficier d'un accompagnement d'Handisup

Monsieur Michaël DERANGEON : il s'agit d'une excellente initiative, et propose de communiquer sur cette signature.

Il est procédé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la collectivité à la charte d'accueil des enfants en situation de handicap.

CULTURE

5. CONVENTION EXPOSITION AÉROPLANES

Madame Hélène Glez expose que l'association « LES AÉROPLANES » situé à Sainte Pazanne a pour objet de préserver le patrimoine historique de l'aéronautique, principalement dans la région nantaise, et en particulier :

- ✓ conserver les avions, les planeurs et les moteurs anciens, ainsi que tous les aéronefs lui appartenant ou mis à sa disposition et dont il n'existe que quelques exemplaires ;
- ✓ construire des répliques d'aéronefs anciens ou historiques marquant une étape importante dans l'évolution de l'aéronautique ;

Ces travaux sont effectués uniquement en vue d'exposition ou présentation publique en statique, les appareils n'ont pas vocation à voler.

La commune pourrait bénéficier d'une exposition le week-end du 8 mai, les écoles pourraient ainsi visiter l'exposition le vendredi, elle serait ouverte à la population le samedi et le dimanche à l'occasion de la cérémonie commémorative.

Le coût serait d'environ 1 300 €.

Madame Hélène Glez précise que l'association fera un focus sur l'histoire de la commune en lien avec les avions.

Elle indique également que l'école Sainte Thérèse a confirmé sa présence à l'exposition. L'école DELAROCHE a indiqué ne pas pouvoir participer.

Madame Charlotte NOVELLO : cela a été vu en bureau municipal, en commission ?

Monsieur le Maire : l'idée est venue de l'école Sainte Thérèse qui a proposé cette animation à la commune.

Madame Charlotte NOVELLO : pourquoi cela n'a pas été vu en commission participation citoyenne ?

Monsieur le Maire : il s'agit d'une opportunité qui s'est présentée, il précise que coût représente environ 250 € par avion présenté.

Madame Laëticia PELTIER : on pourrait peut-être présenter moins d'avion pour limiter le coût ?

Monsieur le Maire : cette participation sert à l'association qui n'est composée que de bénévoles

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 2 (Jean-Marc AUBRET et Nicolas ANGOT (pouvoir))

Abstentions : 8 (Laëticia PELTIER, Laurence FERRET, Christine CELTON, Olivier ORDUREAU (pouvoir),

Emmanuelle MARILLAUD, Charlotte NOVELLO, Quentin DESMOUCEAUX et Philippe CLAVIER)

Pour : 10

INFORMATIONS

- Travaux du bourg
Les trottoirs seront finalisés entre le 15/03 et le 15/05.
- Dates à retenir
Réunion présentation du dispositif participation citoyenne de la gendarmerie le 16/03
Cérémonie du 19/03

La secrétaire de séance

Laurence FERRET